

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 121

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Rénovation Urbaine de "Saint-Mauront": 2 ème répartition des crédits 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération N° 117 du 23 octobre 2009, la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Saint-Mauront ainsi que la convention pluriannuelle de financement du projet passée avec Marseille Rénovation Urbaine, représentant une subvention globale départementale de 4.611.969 € dont 807.526 € pour les opérations d'habitat et 3.804.443 € pour les aménagements et équipements prévus.

Par ailleurs, par délibération N°16 du 30 mars 2012, la Commission Permanente a approuvé l'avenant local N°1 à la convention susvisée qui a acté plusieurs modifications mineures, sans incidence financière.

Par délibération N° 112 du 29 mai 2015, la Commission Permanente a approuvé l'avenant national N°3 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du PRU de « Saint Mauront » ainsi que l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches -du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour ledit projet, fixant la contribution départementale y afférente à la somme globale de 4.591.144 €, soit une minoration de 20.825 €

Enfin, par délibération n° 134 du 25 mars 2016, la Commission Permanente a procédé à une première répartition de crédits pour 2016 d'un montant global de 1.953.556 € pour l'aménagement des voies Cardot, de la place Arzial et des voiries en entrée de quartier, la construction d'un équipement petite enfance, la communication-concertation, la requalification d'espaces publics dans le noyau villageois et l'aménagement de 3 placettes.

Une autorisation de programme (AP n° 2008-10239J) d'un montant de 3.746.447 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations d'aménagements et d'équipements relatives au programme ANRU « Saint-Mauront » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, les deux demandes de subvention d'équipement formulées par le GIP Marseille Rénovation Urbaine, à concurrence d'un montant global de 510.920 €, réparti comme suit :

- 44.520 € pour l'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments D, E, F, G, et H du Parc Bellevue, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2.352.842 €HT,
- 466.400 € pour l'achèvement des travaux de la rue Félix Pyat, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.457.500 HT.

1°) Concernant les bâtiments D, E, F, G, et H du Parc Bellevue, il s'agit là d'une copropriété dont les espaces extérieurs sont très dégradés.

Les aménagements programmés visent à requalifier et améliorer le cadre de vie des habitants de ladite copropriété.

Pour ce faire, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix Marseille Provence, sont prévues les prestations suivantes:

- la reprise des profils en travers des voies avec la création de trottoirs plus larges pour sécuriser le cheminement des piétons,
- la création de poches de parkings pour organiser et rationaliser le stationnement,
- la création d'un réseau de vidéo protection et d'un réseau d'éclairage public,
- la reprise des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable selon leur état existant,
- la réalisation de plantations sur les zones de parkings et en bordure de certaines voies selon les emprises des réseaux existants.

Une fois réalisés, ces espaces seront transférés dans le domaine public communautaire.

2°) L'achèvement des travaux de la rue Félix Pyat correspond à la partie située entre la place Arzial et le carrefour avec la rue Cassin.

Le réaménagement de cette voie consiste en la requalification urbaine des espaces publics, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix Marseille Provence

Le projet comprend les prestations suivantes :

- la reprise du profil en travers de la rue avec la création de trottoirs plus larges et de places de stationnement organisées et rationalisées,
- la création d'un réseau de vidéo protection et reprise du réseau d'éclairage public existant,
- la réalisation de plantations selon les emprises des réseaux existants.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2011/10239/1 009602	Convention ANRU Saint-Mauront	204-71- 204182	2008-10239J	510.920 €
A ENGAGER					510.920 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine d'une subvention d'un montant global de 510.920 € réparti comme suit :

- 44.520 € € pour l'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments D, E, F, G, et H du Parc Bellevue, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2.352.842 €HT,

- 466.400 € pour l'achèvement des travaux de la rue Félix Pyat, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.457.500 HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2008-10239J dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL